

cants de la fureur. Notre Firminien a écrit un traité aussi docte qu'éloquent sur la colère de Dieu, et je pense que celui qui l'aura lu y trouvera l'intelligence suffisante de ce qu'il faut entendre par colère.

« Que le soleil ne se couche point sur votre colère. » Si nous prenons au sens littéral ce soleil que nous apercevons de nos yeux, nous péchons, lorsque nous nous mettons en colère, et que notre colère persévère après le coucher du soleil; tandis que nous ne péchons point si par exemple, de la première heure à la onzième, nous faisons tout ce que nous suggère l'indignation, la fureur et la colère. Rien de plus absurde à mon avis que cette explication, comme si un homme, du lever du soleil à son coucher, ne pouvait s'emporter à de si grands crimes que tout le reste de sa vie, ses larmes seraient impuissantes à les expier. Et n'est-ce pas plutôt pendant le jour que la colère se donne carrière, car la nuit au contraire, est un temps de repos pour la fureur, et le sommeil survenant, lors même que nous sommes irrités, nous force de renvoyer au lendemain ce que nous inspire la colère. Disons donc que le soleil véritable, de même qu'il se couche sur les mauvais prophètes selon qu'il est écrit : « Le soleil s'est couché pour vos prophètes en plein midi, » *Amos*, VIII, 9, ainsi se couche-t-il sur tous les pécheurs, en leur refusant la lumière éclatante de son lever. L'Apôtre donc nous recommande

quem qui legerit, puto ei ad iræ intellectum satis abunde posse sufficere.

« Sol non occidat super iracundiam vestram. » Si simpliciter hunc solem intelligimus, qui oculis carnis aspicitur, peccamus, quando irascimur, et occidente sole, iracundia perseverat. Non peccamus autem, quando (verbi gratia) a prima hora usque ad undecimam irascimur, facimus quod indignatio, furor, ira suggererint. Quo sensu nihil mihi videtur absurdius, quasi non queat quispiam ab ortu solis usque ad occasum, in tanta scelera debacchari, quanta tota vita sua non possit lacrymis expiare? Aut non magis ira locum in die habeat, cum utique nox requies sit furoris, et succedente somno, etiam si irascimur, in diem iracundiam differamus. Quia igitur verus sol, sicut occidit super malos prophetas, juxta illud quod scriptum est : « Occidit sol super prophetas vestros meridie » *Amos* VIII, 9 : ita etiam super omnes occidit peccatores, nequaquam eis ortus sui lumen indulgens; præcipit nunc Apostolus, ne talia faciamus furore superati, per que nobis sol occidat,

de ne point commettre dans l'entraînement de la colère de ces actes qui forcent le soleil de se coucher pour nous, en laissant la partie principale de notre cœur enveloppée de ténèbres. Il en est cependant qui pensent qu'il faut entendre ces paroles littéralement, comme ces autres du psaume quatrième, auquel elles paraissent empruntées : « Repassez en silence dans le lieu de votre repos, les pensées de votre cœur, » *Ps.* IV, 5, c'est-à-dire tous les péchés d'actions, de paroles, de pensées que vous avez commis dans la journée, purifiez-les pendant la nuit par un repentir sincère; que votre colère soit de courte durée, et qu'elle ne soit pas différée jusqu'au lendemain.

« Ne donnez point lieu au diable. » Le mot diable est un mot grec qui veut dire *accusateur*; dans la langue hébraïque il s'appelle *Satan*, c'est-à-dire *adversaire, ennemi*; l'Apôtre lui donne le nom de *Belial*, II *Cor.* VI, c'est-à-dire *sans joug*, parce qu'il s'est affranchi du joug de la servitude de Dieu; Aquila le traduit par le mot d'apostat. Or, il est à remarquer que partout où dans les livres de l'ancienne loi, il est question des fils de pestilence, comme dans ce passage : « Les fils d'Héli étaient des fils de pestilence, » I *Rois* II. Nous trouvons le mot *Belial*, c'est-à-dire le *démon* au lieu du mot *pestilence*; bien qu'un grand nombre, au lieu de *Belial*, lisent par altération du texte de l'Apôtre : *Beliar*. Ne donnez donc pas, dit l'Apôtre, lieu au démon

et principale cordis, tenebris involvatur. Quidam putant sic accipiendum hoc esse simpliciter, quomodo et illud quarti psalmi, unde idipsum sumptum videtur : « Quæ dicitis in cordibus vestris, et in cubilibus vestris compungimini » *Psal.* IV, 5, id est, quæcumque in die, vel opere, vel sermone, vel cogitatione peccatis, hæc succedente penitentia purgate per noctem; et ira sit brevis, nec in diem crastinum differatur.

« Neque locum detis diabolo. » Diabolus Græcum verbum est, quod Latine dicitur « criminator; » lingua vero Hebræa « Satan » appellatur, id est, « adversarius, » sive « contrarius : » et ab Apostolo « Belial » II *Cor.* VI, hoc est, « absque jugo » quod de collo suo Dei abjecerit servitutem; quem Aquila « apostatam » transtulit. Et sciendum ubicumque in veteri Lege « filii pestilentie » scribantur, sicut ibi : « Filii autem Heli, filii pestilentie » I *Reg.* II, ibi in Hebræis voluminibus « Belial, » hoc est, « diabolus » pro « pestilentia » nominari; licet plurimi pro « Belial » corrupte in Apostolo « Beliar » legant. Nolite itaque, ait, dare locum dia-

qui, comme un lion rugissant, cherche une entrée par laquelle il puisse faire irruption dans votre âme. En effet, de même que le Père et le Fils se tiennent à la porte et frappent pour entrer et y souper avec celui qui les aura reçus, ainsi notre adversaire est toujours prêt à faire invasion dans notre âme, et à y entrer si nous lui donnons occasion. Or, il a coutume avant de se présenter lui-même, de lancer d'abord quelques traits et de faire de la pensée le précurseur de son avènement. Si donc lorsqu'elle est entrée dans notre cœur, nous l'entretenons intérieurement, nous la fortifions, lors que le démon que cette pensée dont il est le père a pris de l'accroissement, son audace le fera entrer lui-même. C'est ainsi qu'il lança une première flèche dans le cœur de Judas Iscariot, pour le porter à trahir le Sauveur; si ce misérable n'avait pas nourri et entretenu cette pensée, jamais après le morceau de pain trempé dans le plat, Satan ne serait entré en lui. Et remarquez encore avec attention que le démon ne trouva occasion d'entrer dans Judas, dont il avait déjà frappé le cœur, que dans ce banquet avec le Sauveur, *Jean*. XIII. Car nous sommes surtout livrés à sa puissance, lorsque nous restons insensibles à l'humanité, à la clémence, à la douceur de celui que nous avons l'indignité de haïr. A cette recommandation : « Ne donnez pas entrée au démon, » répond cette autre de l'Écclésiaste :

« Si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève sur vous, ne lui cédez pas votre place, » *Eccl.* X, 4. Ce superbe, ce téméraire veut monter, il veut s'introduire, mais crut-il vous avoir opprimé et triomphé de votre faiblesse, ne lui cédez point la place; car ce qui fait la puissance du démon, ce n'est ni son audace ni son arrogance, mais votre volonté.

« Si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève sur vous, ne lui cédez pas votre place, » *Eccl.* X, 4. Ce superbe, ce téméraire veut monter, il veut s'introduire, mais crut-il vous avoir opprimé et triomphé de votre faiblesse, ne lui cédez point la place; car ce qui fait la puissance du démon, ce n'est ni son audace ni son arrogance, mais votre volonté.

« Que celui qui dérobaît ne dérobe plus, mais plutôt qu'il s'occupe, en travaillant de ses mains, à ce qui est bon, pour avoir de quoi donner à qui souffre du besoin. » Comme ceux qui sont mêlés pendant leur vie aux affaires de ce monde sont forcés d'acheter et de vendre pour se procurer les aliments et les choses nécessaires et rechercher le profit qui résulte de ce commerce, il est difficile à ceux qui ont su s'affranchir de autres passions, de la fornication, de l'idolâtrie, de l'adultère et de l'homicide, de n'être pas esclave de ce dernier vice. L'Apôtre recommande donc aux Éphésiens de ne point, sous le prétexte d'un gain quelconque, commettre de vol. Il appelle vol, tout ce qu'on cherche à se procurer au détriment d'un autre, et enseigne qu'il est juste que chacun travaillant de ses mains et se procurant de quoi vivre par son travail, de donner à qui souffre du besoin. Et il ne dit pas : « Mais plutôt qu'il s'occupe, en travaillant de ses mains à ce qui est bon et utile pour se préserver de l'indigence

spiritus potestatem habentis ascenderit super te, locum tuum ne dederis ei » *Eccl.* X, 4. Ille superbus et temerarius vult ascendere, vult subire; sed etiam si te oppressum putaverit, et se extulerit, tu ne dederis locum. Potestas quippe diaboli, non in temeritate illius atque jactantia, sed in tua est voluntate.

« Qui furabatur, jam non furetur; magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat communicare ei qui indiget. » Quia hi qui in vitæ istius negotiis conversantur, propter alimenta et usus necessarios coguntur aliqua vel emere, vel vendere, et lucra de negotiatione sectari; et difficile est etiam eos qui a cæteris passionibus liberati sunt, fornicatione videlicet, idololatria, adulterio, et homicidio, hoc vitio non teneri. Propterea nunc Ephesios monet, ne sub occasione emolumentum, furti crimen incurrant. Furtum nominans, omne quod alterius damno quaeritur; justum autem esse, ut manibus suis unusquisque operans, et victum labore conquirens, impertiat non habentibus. Neque vero ait : Magis autem laboret, operando manibus suis, quod bonum est, ut non indigeat, et habeat victum, et nulli



et avoir de quoi manger, et n'être à charge à personne; mais qu'il travaille de ses mains à ce qui est bon, pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans le besoin. Celui donc qui travaille uniquement pour ne point tomber dans l'indigence, et qui tient la main fermée aux autres, peut s'applaudir lui-même, mais il n'accomplit point le précepte de l'Apôtre. On peut encore entendre dans un sens plus élevé ces paroles: « Que celui qui déroba, ne dérobe plus, etc. » en les rapprochant de ce qui est écrit des faux prophètes: « Qui dérobent les paroles à leurs frères, » *Jerem.* xxiii, 30, et de ces autres de l'Évangile: « Tous ceux qui sont venus avant moi, ont été des voleurs et des larrons » *Jean.* x, 8, et encore de celles de l'épître aux Romains: « Vous qui enseignez qu'il ne faut pas dérober, vous dérobez vous-mêmes, » *Rom.* ii, 21, c'est-à-dire les appliquer à la défense des larcins spirituels. Car ce qui suit: « mais qu'il s'occupe plutôt en travaillant de ses mains à ce qui est bon, » ne peut guère être dignement rapporté aux nécessités de cette vie, ce qui nous obligerait d'appeler bon, tout ce qui est périssable, et se rattache aux richesses d'iniquité. Qu'un homme possède des richesses acquises par un travail légitime, il suffira qu'on ne dise pas qu'elles sont un mal, mais elles ne peuvent être appelées un bien. Celui-là donc fait

molestiam exhibeat, sed, laboret, inquit, manibus suis quod bonum est, ut habeat unde communicet indigentibus. Qui igitur ad hoc tantum laborat, ut ipse non egeat, et a cæteris contrahit manum; quamvis applaudat sibi, tamen Apostoli præceptum non fecit. Potest autem et altius intelligi: « qui furabatur, jam non furetur, » et reliqua, propter illud quod scriptum est, de pseudopropheta: « Qui furantur sermones unusquisque a proximo suo » *Jerem.* xxiii, 30. Et in Evangelio: « Omnes qui venerunt ante me, fures fuerunt et latrones » *Joan.* x, 8. Et ad Romanos: « Qui prædicas non furandum, furaris » *Rom.* ii, 21; quod furta prohibeamur facere spiritualia. Neque enim hoc quod sequitur: « magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, » ad vitæ hujus necessaria digne referri potest; ut bonum dicatur quodcumque perituum est, et ad mammonam iniquitatis pertinet. Quamvis enim justus labor opes habeat absque tergiversatione quæsitæ, satis habebit si non dicantur malum; cæterum bonum non valent appellari. Igitur bonum operatur, qui declinat a malo, et facit bonum, et operatur in agro animæ suæ, ut spiritualibus panibus impleatur, et possit commodare esurienti,

ce qui est bon, qui se détourne du mal et pratique le bien, qui travaille dans le champ de son âme pour se remplir de pains spirituels, afin de pouvoir en distribuer à celui qui a faim, qui est dans le besoin, et donner la nourriture à ses frères dans le temps convenable. Si tel est celui qui travaille à ce qui est bon, donc celui qui dérobe, dérobe les paroles et les dogmes, il vit de ses larcins, il s'en fait des oreillers, il ramasse çà et là des lambeaux des Écritures pour s'en faire une tunique déchirée qui est faite par le bas et non par le haut. Car la tunique de l'Église, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, est tissée en partant du haut; elle est de toute part sans couture, et ne peut être déchirée même par ses ennemis.

« Qu'aucun discours mauvais ne sorte de votre bouche, mais que toutes vos paroles soient propres à édifier en temps opportun, et à donner la grâce à ceux qui l'écoutent. » La parole qui est bonne est celle qui édifie en temps convenable, donne la grâce à ceux qui écoutent, enseigne à pratiquer les vertus et à fuir les vices. Au lieu du mot *opportunitatis*, en grec *της χρησας*, le traducteur latin a traduit pour l'euphonie, « pour l'édification de la foi. » Toutes les fois que nos discours sont utiles à quelqu'un, et que, eu égard aux circonstances favorables de lieu, de temps, de personne, ils

et necessitatem sustinenti, dans in tempore cibaria conservis suis; si autem talis est qui operatur bonum, ergo et is qui furatur, consequenter verba furatur et dogmata, de furto vivens, de furto sibi cervicalia consuens, et Scripturarum pannos hinc inde colligens, ut possit tunicam facere conscissam, quæ deorsum est non desursum. Tunica enim Ecclesiæ, hoc est, corpus Christi, desuper contexta est, et nulla ex parte consutilis, quæ ne ab inimicis quidem scindi potest.

« Omnis sermo malus de ore vestro non procedat. Sed si quis bonus, ad ædificationem opportunitatis, ut det gratiam audientibus. » Bonus sermo est ad ædificationem opportunitatis, dans gratiam audientibus, qui docet virtutes sequendas, vitia fugienda. Malus, qui ad peccata provocat, et pronos magis incitat ad ruinam. Pro eo autem quod nos posuimus, « ad ædificationem opportunitatis, » hoc est quod dicitur Græce, *της χρησας*, in Latinis codicibus propter euphoniâ mutavit interpretes, et posuit, « ad ædificationem fidei. » Quotiescumque ex sermone nostro aliquis proficit, et juxta opportunitatem loci, temporis et personæ ædificat audientes bonus, de ore nostro sermo processit. Quoties vero loquimur, aut non

édifient ceux qui les écoutent, une bonne parole est sortie de notre bouche. Au contraire, toutes les fois que nous parlons, sans tenir compte du temps, du lieu ou des personnes, la parole qui sort de notre bouche est mauvaise et ne peut qu'être pernicieuse pour ceux qui l'entendent. Disons donc attentivement ce que nous disons, car au jour du jugement, nous rendrons compte de toute parole oiseuse, *Matth.* xii. Et quand même nous ne blesserions personne, si nous n'édifions pas, nous subirons la peine réservée aux paroles mauvaises.

Et ne contristez point l'Esprit-Saint dont vous avez reçu le sceau pour le jour de la rédemption. » Il faut entendre cette tristesse de l'Esprit-Saint, comme nous entendons la colère, le sommeil de Dieu et les autres passions comme des comparaisons empruntées à la nature humaine. Ce n'est donc pas que l'Esprit-Saint puisse ressentir de la tristesse, ou que la divinité soit accessible à aucun trouble; mais notre manière de parler nous fait comprendre les dispositions de Dieu, qui s'attriste toutes les fois que nous péchons, et verse des larmes sur les pécheurs: C'est ainsi que notre Sauveur, durant sa vie mortelle a pleuré sur Jérusalem *Luc.* xix,

in tempore, aut importuno loco, aut non ut convenit audientibus, toties sermo malus procedit de ore nostro, ad destructionem eorum qui audiunt. Consideremus itaque quid loquamur, quia pro omni otioso verbo, redditori sumus rationem in die judicii *Matth.* xii. Et etiam si non lædamus, non tamen ædificemus, mali verbi nobis lænda sit poena.

« Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis in die redemptionis. » Mœror sancti Spiritus sic intelligendus, quomodo ira Dei et somnus, et cæteræ in humanam similitudinem passionem. Non quo contristetur Spiritus, et ullam perturbationem divinitas sentiat; sed quo ex verbis nostris, Dei discamus affectus, quod mereat quotiescumque peccamus, et defleat peccatores. Nam et Salvator in corpore constitutus, flevit Jerusalem *Luc.* xix, et omne hominum genus in propheta deplorat, dicens: « Heu mihi, anima, quia

et qu'il déplore le sort de tout le genre humain en disant par la bouche du prophète: « Malheur à moi, ô mon âme, parce qu'on ne trouve plus de saint sur la terre; il n'est personne parmi les hommes qui redresse leurs voies, tous tendent des pièges pour verser le sang, » *Mich.* vii, 2, 3. Et lorsque dans le prophète Ézéchiël il énumère les œuvres de la ville autrefois sainte, il s'écrie: « Ils sont tous pour moi un sujet de trouble. » *Ezech.* xx. Or, nous avons reçu le sceau de l'Esprit-Saint, afin que notre esprit et notre âme soient marqués du sceau de Dieu, et que nous reproduisions cette image et cette ressemblance selon laquelle nous avons été créés. Ce sceau de l'Esprit-Saint, d'après la parole du Sauveur est imprimé par Dieu lui-même dans nos âmes. « Car Dieu le Père, dit-il, a mis sur lui son signe, » *Jean.* vi, 27. Tout homme donc qui par la foi qu'il a en Dieu, atteste qu'il est le vrai Dieu, est marqué par le Père du sceau de l'Esprit-Saint. Or, il est marqué de ce sceau afin qu'il le conserve et qu'il le représente au jour de la rédemption dans toute sa pureté, dans toute sa sincérité et sans aucune altération, et qu'il mérite ainsi d'être mis au nombre de ceux qui sont rachetés.

periit revertens [Al. *reverens*] a terra. Et qui corrigat, inter homines non est, omnes in sanguine judicantur » *Mich.* vii. Et in Ezechiele opera quondam sanctæ civitatis enumerans, ait: « In omnibus istis contristabas me » *Ezech.* xx. Signati autem sumus Spiritu Dei sancto, ut et spiritus noster, et anima imprimantur signaculo Dei, et illam recipiamus imaginem et similitudinem ad quam in ex radio conditi sumus. Hoc signaculum sancti Spiritus, juxta eloquium Salvatoris, Deo imprimente, signatur. « Hunc enim, » ait, « signavit Pater Deus » *Joan.* vi, 27. Signatur ergo a Patre, Spiritu sancto, omnis qui ex eo quod creditur Deo, signavit, quia verus est Deus. Qui idcirco signatur, ut servet signaculum et ostendat illud in die redemptionis, purum atque sincerum, et nulla ex parte mutilatum, et ob id numerari cum his valeat qui redempti sunt.